



Problème de fin de bail locatif avec propriétaire

Par **matnou**, le **16/03/2011** à **23:19**

Bonjour,
Après de nombreuses difficultés vécues avec mon propriétaire (pb de voisinage, pb de chauffage, casse d'un objet, pb d'eau chaude, tensions relationnelles...), j'ai décidé de quitter le logement que j'habite en lui transmettant mon préavis de départ. Suite au conseil d'une association au logement, je lui ai proposé une réduction de mon préavis à 1 mois 1/2 au lieu de 3 mois, qu'il a refusé.
Je viens de recevoir un mail de sa part me demandant tous les points suivants:
"L'agence me fait savoir que vous avez l'intention de faire couper les compteurs gaz et électricité, l'agence nous informe que vous avez le droit de le faire mais que les frais de réouverture seront à votre charge, maintenant c'est vous qui choisissez .
Pour que vous ne soyez pas surprise lors de l'état des lieux, voici ce que je souhaite:
- Aucun trou aux murs ou sur les menuiseries et réparation non visible.
- Robinetteries sans traces de calcaire
- Pas de tartre dans les WC et la facture de l'assainissement exigée (alors que le wc fonctionne et a été réparé)
- Les plafonds en bon état (comme vous les avez trouvés) le dégât des eaux je n'y suis pour rien, et le locataire du dessus était assuré (le locataire précédent n'a fait aucune déclaration).
- La porte d'entrée de la salle à manger devra ouvrir et fermer correctement (la porte a été placée dans le garage avec l'accord du propriétaire lors de l'entrée dans la location).
Pourriez-vous m'aider svp à identifier ce que j'ai effectivement à faire et ce qui ne l'est pas ?
Je crains les réactions de mon propriétaire
Avec mes remerciements

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **14:08**

Les frais de réouverture de l'électricité ne seront en aucun cas de votre ressort.
Sur tout ce

qu'il indique, il a raison sauf pour "la facture de l'assainissement exigée", qu'est-ce que c'est ?

Par **matnou**, le **17/03/2011** à **21:53**

Bonsoir, merci pour votre réponse. Depuis j'ai eu d'autres éléments, il n'est pas en droit de me demander tout ce qu'il me demande car certains n'ont pas été créés par moi (notamment le plafon, réponse de mon assurance). Assainissement, il s'agissait d'une obstruction dans les wc qui ont été remis en état.rnA bientôt rncordialement

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **22:20**

Mais il vous appartenait de faire une déclaration de sinistre à votre assurance et de réparer avec l'indemnisation reçue.